

Luxembourg, le 11 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

« Des ingénieurs ont développé un moyen de rendre les pistes cyclables auto-éclairantes. En effet, une couche de particules anorganiques appliquée sur la surface en question absorbe l'énergie solaire durant la journée et la rayonne en couleur bleue en soirée. Alors que les villes de Cambridge et d'Eindhoven ont déjà recours à cette technologie, la ville de Cologne est actuellement en train de planifier des projets-pilotes afin d'identifier les pistes cyclables où un tel revêtement pourrait être utile. Dans un tel scénario, des installations d'éclairage à part ne seraient plus nécessaires.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

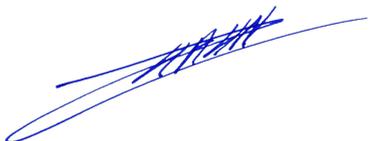
- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de ce nouveau système d'auto-éclairage ?*
- Est-ce que Monsieur le Ministre estime que ce revêtement présente des avantages financiers et sécuritaires ?*
- Monsieur le Ministre est-il disposé à installer des projets-pilotes au Luxembourg utilisant cette nouvelle technologie ?*
- Dans le contexte de l'extension progressive du réseau des pistes cyclables au Grand-Duché, Monsieur le Ministre estime-t-il que les nouvelles pistes pourront bénéficier de ce nouveau type de revêtement ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

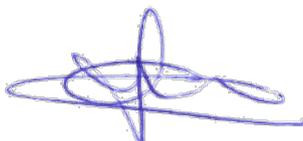
Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Max HAHN
Député



Claude LAMBERTY
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu